

**Ville d'Annemasse**  
Direction Générale  
AR/EM/330467

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 12 JUILLET 2011**

*L'an deux mille onze, le douze juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse*

**Présents :**

MM. les Membres du Conseil Municipal en exercice

**Absents représentés :**

Monsieur Michel BOUCHER  
Madame Bénédicte POUILLIEN-GUERINOT  
Madame Corine VERDONNET  
Madame Geneviève CHATEL  
Monsieur François VIGNY  
Madame Régine FERDEL

**Mandataires :**

Monsieur Éric MINCHELLA  
Monsieur Bernard COUTY  
Madame Danièle BERLIER  
Madame Madeleine FOURNIER  
Monsieur Jean-Michel JOULAUD  
Madame Caroline NASR

**Absents excusés :**

Madame Kheira FIL  
Madame Josette LEPAGE  
Madame Lucile VAUDAUX-ARSON

**Absents :** Madame Anne MICHEL

**Secrétaire de Séance :** Madame Agnès CUNY

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

**Monsieur le Maire ouvre la séance.**

**AFFAIRES GENERALES**

- 1| Approbation du choix du délégataire du service public du Casino d'Annemasse

**POLE ADMINISTRATION**

**Finances**

- 2| Conventions financières de garantie d'emprunt et d'aide à la construction avec Halpades pour l'acquisition en VEFA de :
- x 4 logements locatifs sociaux dans la copropriété « les Jardins de Romagny »
  - x 4 logements locatifs sociaux dans la copropriété « La résidence Natureo »
  - x 20 logements locatifs sociaux dans la copropriété « Inspiration »

**Ressources Humaines**

- 3| Conclusion des contrats de travail :
- x Chargé de mission du service Communication
  - x Responsable du service Application Droit des Sols
  - x Technicien de l'atelier d'urbanisme

**POLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE**

**Urbanisme et Travaux**

- 4| Modalités de concertation pour le pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse
- 5| Cession de terrain route de Thonon

**Économie**

- 6| Approbation de la convention de partenariat entre la ville d'Annemasse et l'Organisation de la Diversification Annemassienne des AMAP (ODAMAP)

**POLE SERVICES AUX HABITANTS**

**Affaires sociales**

- 7| Versement des subventions aux associations du Pôle Services aux Habitants – P.S.H.4

**Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- \* **Décision n° 11.248** – Prêt de matériel de tri et de recyclage des déchets du 21 au 22 juin 2011 – Fête de la musique
- \* **Décision n° 11.249** – Prêt de matériel de tri et de recyclage des déchets du 13 au 15 juillet 2011 – Fête Nationale 2011
- \* **Décision n° 11.250** – Prêt de matériel de tri et de recyclage des déchets du 27 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2011 – Fantasia
- \* **Décision n° 11.252** – Installation d'un poste de secours pour le feu d'artifice du 13 juillet 2011 – SDIS 74

- \* **Décision n° 11.254** – Place du Jumelage – autorisation d'occupation à titre précaire de 3 salles appartenant à l'association diocésaine pour le Conservatoire de musique de la ville d'Annemasse

#### *Marchés publics*

- \* **Décision n° 11.188** - Étude technique pour la reconfiguration des aménagements extérieurs de la piscine d'Annemasse - Attribution du marché au groupement A.P.S. (mandataire) – 74 Fillinges / co-traitant : cabinet UGUET – 74 Fillinges pour un montant de 29 970 € HT.
- \* **Décision n° 11.189** - Étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur biomasse sur le quartier du Perrier - Attribution du marché au groupement Energico – 38 Le Péage de Roussillon (mandataire) / co-traitant : Calia Conseil – 75 Paris 13ème / sous-traitant : Débat – 24 Allas Les Mines pour les missions de maîtrise d'œuvre (PRO à AOR) sur les VRD du réseau de chaleur  
Décomposition de la mission :
  - tranche ferme (étude de faisabilité pour la mise en œuvre du réseau de chaleur) : 9 600 € HT
  - tranche conditionnelle (assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet) : 35 250 € HT
- \* **Décision n° 11.191** - Maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture du gymnase Robert Sallaz - Avenant n°2 au marché avec la société SECC – 94 Alfortville afin de fixer le montant de la tranche conditionnelle - Le forfait de rémunération définitif est fixé à la somme de 58 942 € HT
- \* **Décision n° 11.197** - Accord cadre pour la fourniture de végétaux pour le service parcs et jardins - Sélection des signataires pour les années 2011, 2012 et 2013 :
  - > CHOLAT Pépinières – 73 Chambéry
  - > Pépinières REY – 69 MorancéLe montant des besoins est fixé à 180 000 € HT maximum pour toute la durée de l'accord cadre, période de renouvellement comprise
- \* **Décision n° 11.198** - Mission de conseil et d'assistance en analyse budgétaire rétrospective et prospective - Attribution du contrat à la société Analis Finance – 69 Lyon pour un montant annuel de 1 700 € HT - Contrat conclu du 1/07/11 au 31/06/12, puis renouvelable par période de un an (30 juin 2014 maximum)
- \* **Décision n° 11.199** - Mission de conseil et d'assistance en gestion de la dette - Attribution du contrat à la société Analis Finance – 69 Lyon pour un montant annuel de 2 000 € HT - Contrat conclu du 1/07/11 au 31/06/12, puis renouvelable par période de un an (30 juin 2014 maximum)
- \* **Décision n° 11.200** - Travaux d'aménagement de la rue du Pralère et de son parc public - Avenant n°1 au lot 2 « aménagements de surface et ouvrages divers » avec la société SAEV – 74 Sillingy pour un montant de 7 660 € HT (travaux supplémentaires non prévus initialement : zone de jeux + modification du mobilier)
- \* **Décision n° 11.202** - Mission de coordination SPS pour les travaux de réaménagement et d'assainissement du secteur Robert Desnos - Attribution du marché à M. Guy-Pierre CERDA – 01 Bellegarde pour un montant de 14 030 € HT
- \* **Décision n° 11.251** - Travaux de rénovation de 3 sous-stations de chauffage au groupe scolaire Bois Livron - Attribution du marché à l'entreprise THABUIS – 74 La Roche sur Foron  
Décomposition des travaux :
  - tranche ferme (sous-station école élémentaire) : 34 013,22 € HT
  - tranche conditionnelle 1 (sous-station école maternelle) : 30 542,70 € HT
  - tranche conditionnelle 2 (sous-station restaurant) : 30 245,23 € HTsoit un montant global de 94 801,15 € HT soit 113 382,17 € TTC (TVA 19,6%)
- \* **Décision n° 11.253** - Choix d'une agence pour créer et accompagner la communication du nouveau centre aquatique - Attribution d'un marché à bons de commande à l'agence Ligne Ovale – 38 Bourgoin Jallieu. Seuil maximum pour toute la durée du marché (3 ans maximum) : 83 000 € HT

**Monsieur Mermet** : « Sur les décisions. »

**Monsieur le Maire** : « Vous pouvez poser une question, mais comme je n'ai pas forcément la réponse, je vais vous renvoyer auprès de la Direction Générale. »

**Monsieur Mermet** : « J'ai vu que les décisions 11.198 et 11.199 étaient des missions de conseil et d'assistance en analyse budgétaire rétrospective et prospective et en assistance en gestion de la dette qui ont été attribuées à

la société Analis Finance. Je me suis renseigné sur cette société, j'ai vu qu'elle était effectivement spécialisée pour apporter son conseil aux collectivités locales en matière de gestion de dette et autres. Est-ce que vous aurez, à la suite de cette mission, un rapport, ou est-ce que c'est simplement la fourniture de logiciels ou d'éléments d'assistance informatique ? »

**Monsieur le Maire :** « Je suis bien dans l'incapacité de vous répondre. La Direction Générale vous transmettra la réponse. Ce que je peux vous annoncer c'est qu'à l'automne, mais ça n'a pas de rapport direct avec votre question, nous aurons ensemble le compte-rendu du rapport de la Cour des Comptes Régionale. »

**Monsieur Mermet :** « D'accord. Une autre précision, sur la décision 11.253, le choix de l'agence pour créer et accompagner la communication du centre nautique pour une somme de l'ordre de 38 000 €, je voulais simplement savoir si cette somme était déjà comprise dans le budget de travaux voté il y a 15 jours ou si c'est au contraire une dépense supplémentaire ? »

**Monsieur le Maire :** « D'abord, c'est 83 000 €. Il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire, c'est à l'intérieur du dossier global et ça fait partie du travail que l'on fait avec Annemasse-Agglomération. En fait, la maîtrise d'ouvrage est totalement pour la ville, mais nous travaillons en lien constant avec l'agglomération et il y a le financement que vous connaissez entre ville et agglomération. Ça fait partie de l'accord de financement que nous avons voté, c'est à l'intérieur. On met d'ailleurs en général toujours, les frais de communication liés à un projet spécifique à l'intérieur de la globalité des travaux. Là, à l'intérieur des 20 millions TTC. »

**Monsieur Mermet :** « Ce que je voulais dire c'est que l'agglomération va également participer à un budget... »

**Monsieur le Maire :** « Elle est dans son cadre général, dans le cadre général du financement, comme cela vous a été présenté la dernière fois. »

**Monsieur Mermet :** « Merci pour votre réponse. »

#### **Communications :**

##### **\* Affaire Commune d'Annemasse c/ Benoist – Mermet : courrier de Maître Liochon**

**Monsieur le Maire :** « Je voulais vous répondre, et pour éviter de repolémiquer, je voudrais vous dire que j'ai consulté les avocats de la ville concernant l'affaire qui nous oppose au tribunal administratif qui a animé le dernier Conseil Municipal, et j'ai aujourd'hui la réponse des avocats qui me font copie du mémoire qui a été déposé et qui précise « dans son mémoire en réponse, la commune d'Annemasse a sollicité la condamnation de chacun des requérants au paiement d'une somme de 3 000 € au titre des dispositions de l'article 761.1 du Code de justice administrative, la commune entend se désister de cette demande de condamnation et s'en rapporte pour le reste à ses précédentes écritures ». »

**Monsieur Mermet :** « Je vous remercie vivement Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire :** « Et bien voilà. »

**Monsieur Mermet :** « Cela éteint la polémique. »

**Monsieur le Maire :** « La polémique est éteinte et tout le monde garde son calme. La deuxième remarque que je voulais faire concerne ce que nous avons vu en fin de réunion du Conseil Municipal, c'est-à-dire, que j'attends des membres de l'opposition, les noms de ceux qui veulent bien participer à la commission du pôle services aux habitants, j'ai reçu une lettre de Monsieur Vigny mais pas de noms. Donc, ce qui m'intéresse sont les noms. »

**Madame Nasr :** « C'est Monsieur Vigny qui s'inscrit. »

**Monsieur le Maire :** « D'accord, ce n'est pas clair dans la lettre. J'enregistre, c'est donc Monsieur Vigny qui représentera l'opposition dans cette commission. C'est acté. »

#### **Questions inscrites à l'ordre du jour :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux présents dans l'assemblée.

**Madame Cuny est nommée secrétaire de séance**

## AFFAIRES GENERALES

### 1| Approbation du choix du délégataire du service public du Casino d'Annemasse

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire :** « Vous savez que, pour tenir compte des différents délais, c'est essentiellement pour cette question que nous tenons ce conseil. Mais, vous le verrez et vous le savez puisque vous avez eu les documents, il était important d'avoir cette délibération aujourd'hui. Je voudrais simplement vous rappeler d'abord que la gestion du Casino fait partie d'une DSP, c'est une délégation de service public. Cette délégation arrive à échéance le 31 octobre 2011. Il faut donc la renouveler. Je vous rappelle qu'il y a eu toute une procédure qui a été mise au point, cette procédure a commencé le 12 janvier avec un avis favorable de la commission consultative sur le principe du renouvellement de la DSP du Casino, commission que présidait Monsieur Becquet, qui a donc donné un avis favorable. Le 20 janvier, nous avons délibéré pour accepter le principe du renouvellement d'une DSP du Casino. Le 26 janvier, nous avons attribué, par le biais de la commission d'appel d'offres, une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage à Service Public 2000, qui nous a assisté tout au long de la procédure de renouvellement, dans toutes les négociations que nous avons eues avec le candidat. Le 25 mars, nous avons publié l'avis d'appel public à concurrence pour le renouvellement de cette DSP. Le 10 mai, à 14h00, par la commission de délégation de service public, nous avons ouvert les plis, il y avait un seul pli, une seule candidature, celle de la SGCA, plus connue sous le nom du groupe Partouche. Cette commission a admis la candidature déposée et le 10 mai, juste après, nous avons ouvert l'offre qui était remise. Le 23 mai, l'analyse a été faite, rendue par Service Public 2000, l'analyse de l'offre que faisait le groupe Partouche. La commission a émis un avis favorable pour, sur cette base là, engager les négociations avec la Société du Grand Casino d'Annemasse, filiale du groupe Partouche. Nous avons négocié, discuté, et je voudrais ici saluer le travail que André Becquet a fait à mes côtés, la Direction Générale, le service juridique et les services financiers pour une négociation qui s'est passée dans un excellent climat. Mais, quand il y a beaucoup de sous à la clef, c'est une négociation qui est toujours un peu tendue. On a beaucoup travaillé sur cette négociation. Le 23 mai notamment, il y a eu une première séance de négociations. La société Partouche était représentée par Monsieur Richard Partouche et Messieurs Ari et Jean-Jack Sebag, toujours du groupe Partouche, leurs avocats, qui étaient là pour la discussion. Nous, nous étions là avec nos avocats, avec Service Public 2000 qui nous assistait. On a eu un premier échange, qui a montré d'ailleurs qu'on avait tous la volonté de sortir dans un rapport positif et où personne ne se sentirait lésé, ce qui nous a amené à une deuxième séance de négociations que j'ai menée avec Monsieur Richard Partouche, sur l'option qui prolongeait la durée de la délégation de 15 à 20 ans, c'est-à-dire 5 ans de plus, c'était une option prévue par la loi et donc possible. Et, pour cela, j'ai fait des propositions qui ont été rediscutées, que nous avons revalidées, renégociées, et qui ont été acceptées le 22 juin 2011 par Monsieur Richard Partouche. Nous sommes aujourd'hui le 12 juillet et je propose au Conseil Municipal d'approuver le choix du délégataire et le contenu de cette délégation. Le contenu de cette délégation, nous pouvons la voir en détail, Monsieur Becquet pourra répondre à toutes les questions que vous pourriez poser. Il y a des éléments importants. Simplement, je veux mettre l'accent sur ce qui me semble essentiel dans la négociation. D'abord, le contrat est sur une durée de 20 ans, il commence le 1er novembre 2011 et il se terminera le 31 octobre 2031. Rassurez-vous, tout est prévu pour que l'évolution liée au temps et notamment les ajustements liés aux coûts de l'argent. L'offre que nous faisons au départ a été quasiment acceptée dans sa totalité par le groupe Partouche, ce qui a facilité les premières négociations, même s'il a fallu discuter quelques éléments. En particulier, et c'était le point le plus important, le prélèvement sur le produit brut des jeux est fixé au taux de 15%, qui est le maximum légal. Je peux vous dire que toutes les villes qui ont un Casino n'ont pas négocié à ce niveau là. C'est le taux que nous avons depuis le début mais en général on renégocie en dessous et là, on négocie au taux de 15%. C'est un élément important. Et puis, vous savez qu'il y avait différentes participations du Casino sur différentes lignes, et en particulier le Casino participe à l'animation et au développement touristique, c'est une de ses obligations, en plus des 15%, et le montant de cette participation a été fixée à 380 000 €. 380 000 €, c'est la somme de départ d'aujourd'hui. Là non plus, il n'y a aucun recul, là aussi je peux vous dire que ça ne s'est pas passé partout pareil, d'autant plus que ce montant, qui est même légèrement supérieur à l'ancien contrat (on était à 350 000 €), ce qui est important c'est que ceci est indexé sur le coût de l'argent, il y a une formule d'indexation que vous avez dans le contrat et que je me garderais bien de vous expliquer mais sur lequel, si vous le souhaitez, on peut revenir. Et puis, il y a l'engagement que nous avons obtenu dans les mandats précédents, l'engagement de soutien aux manifestations artistiques de qualité, c'est ainsi que, en plus de ce que fait le Casino en tant que tel, il y a l'engagement financer du festival « Dansez ! » qui est devenu le festival « Dedans, dehors », et qui peut évoluer. Ce n'est pas fixé sur ce festival là, en 20 ans il peut se passer des choses. Il y a un grand festival cofinancé par le Casino pour un montant plancher de 150 000 €, on a insisté sur le mot « plancher », qui n'était pas, et aussi avec une indexation sous la même base que la précédente. Et, il y a même une contribution d'environ 60 000 € qui est destinée à l'embellissement et au fleurissement de la ville. Ces sommes là viennent encore une fois, en plus des 15% du prélèvement du produit brut des jeux. Quant à l'option sur la durée du contrat à 20 ans, pour passer de 15 à 20 ans, nous avons souhaité qu'il y ait un engagement en investissements du Casino. Et, après une offre initiale d'un million d'euros d'investissements, proposée par le Casino, nous sommes arrivés dans la négociation à 1.750.000 €. Nous sommes arrivés aussi au fait que cette somme soit versée dès la deuxième année au rythme

de 125.000 € pendant 14 ans. C'est en particulier des investissements qui pourront se faire sur l'amélioration de la desserte du Casino et nous avons mis en avant un projet qui nous tient à cœur, qui existe dans le cadre du SM3A et des aménagements des bords de l'Arve, qui serait une passerelle qui passerait du Casino à Migros et qui permettrait de boucler un circuit qui passerait par une autre passerelle dont on espère le financement par le biais du SM3A. C'est un engagement important, obtenu, encore une fois, en plus des 15%. J'ajoute que, hors contrat, le Casino, mais vous le savez, participe à hauteur de 200.000 € à l'enfouissement des lignes à haute tension. Mais c'est hors contrat. Voilà le contenu de cette offre. Je crois que nous avons négocié au mieux, cela s'est fait dans des conditions de discussion tout-à-fait franches et cordiales. Nous sommes arrivés à une offre qui me semble tout-à-fait intéressante, satisfaisante. »

**Monsieur Becquet :** « Simplement, dire que nous pouvons être satisfaits de cette négociation, pour les annemassiens bien sûr. Les termes correspondent à nos attentes. Je voudrais quand même rappeler qu'au dernier compte administratif, les recettes du Casino représentaient 8,2% de nos ressources. Ça a été beaucoup plus fort que cela. Je pense qu'il faut bien se remémorer que tout cela, Monsieur Borrel pourra le confirmer, a bien servi à la ville pour des investissements, aussi bien pour le présent que pour le futur des annemassiens. C'est quelque chose de très important. Aussi, j'ai envie de dire sans trop s'endetter et surtout sans pratiquement augmenter les impôts, c'est important. »

**Monsieur Benoist :** « Qui étaient les compétiteurs dans cet appel d'offres ? »

**Monsieur le Maire :** « Il n'y en avait qu'un. »

**Monsieur Benoist :** « Alors ma question est : ne pensez-vous pas qu'une négociation meilleure aurait pu être conduite s'il y avait eu plusieurs sociétés qui eussent offert leurs services ? Il y a ici, pas uniquement Annemasse, un problème général. En dehors de Partouche, on a Partouche et Partouche. »

**Monsieur le Maire :** « Et ailleurs il y a Barrière et Barrière. Et ailleurs il y a Tranchant et Tranchant. En France, il y a trois grands groupes de Casinos qui se partagent le marché, c'est peut-être regrettable mais je n'y suis pour rien. Ce que je veux dire, mais vous l'avez laissé entendre, c'est qu'avec un seul compétiteur, la négociation n'en était que plus difficile, évidemment ils n'avaient pas de concurrents, et donc arriver à obtenir les 15% sur le prélèvement plus le reste, je crois que mon collègue et ami Étienne Blanc aurait été très heureux. »

**Madame Nasr :** « Est-ce que nous aurons accès, tous les ans, à un rapport sur la stabilité de l'actionnariat, la solidité de Partouche ? Parce-que finalement on est tenu par cela, c'est cela qui est très important pour la ville d'Annemasse, ça va être aussi la solidité de Partouche et son évolution. »

**Monsieur Becquet :** « Il y a un rapport annuel qui est soumis à la commission consultative de délégation de service public. Ce rapport est très complet, vous y retrouverez tous les éléments et vous y participez je crois Monsieur Joulaud. »

**Monsieur le Maire :** « D'ailleurs si vous le lisez avec attention, ils doivent présenter ces éléments là chaque année. »

**Monsieur Joulaud :** « Je pense que ce qui aurait été souhaitable, c'était d'abord un tableau récapitulatif entre l'ancien contrat et le nouveau, et faire ressortir les différences. »

**Monsieur le Maire :** « C'est une question de présentation, mais dans mon explication, j'ai fait le lien exactement avec ce qu'il y avait avant. On peut reprendre si vous le souhaitez. »

Il est exposé au Conseil Municipal :

- que conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de délégation du Casino, l'autorité exécutive de la Collectivité saisit l'Assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat.

- que l'autorité exécutive transmet à l'Assemblée délibérante le rapport de la Commission de délégation de service public présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat.

- qu'au terme des négociations, son choix s'est porté sur la société du Grand Casino d'Annemasse filiale du Groupe Partouche, seul candidat ayant présenté une offre au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- x le respect des objectifs de la ville d'Annemasse relatifs au développement du Casino dans les trois activités faisant objet de la délégation ;
- x la contribution au développement de l'activité culturelle, artistique et touristique concourant à l'animation et au

- rayonnement de la Ville ;  
x l'intérêt de l'offre sur le plan financier pour la Collectivité et pour les usagers.

Les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Maire annexé à la présente. Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être à même d'assurer la qualité et la continuité du service.

- que le contrat a pour objet la gestion du Casino et présente les caractéristiques suivantes :

- x durée : 20 années  
x début de l'exécution du contrat : 1er novembre 2011  
x fin du contrat : 31 octobre 2031

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5 ;

VU le rapport du Maire sur le choix du délégataire ;

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur Benoist qui vote contre,

APPROUVE le choix de la société du Grand Casino d'Annemasse en tant que délégataire du Casino d'Annemasse,

ACCEPTTE les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public,

ACCEPTTE d'émettre un avis favorable sur la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux formulée par ladite société auprès du Ministère de l'Intérieur.

**Monsieur Minchella** : « Juste pour dire que c'était une très bonne idée d'imaginer un Casino à Annemasse, je remercie celui qui a eu cette idée, c'est une excellente chose. »

**Monsieur Borrel** : « Monsieur le Maire, puisqu'on me provoque si gentiment, je remercie Éric Minchella parce que ça me touche qu'il ait pensé à moi. Je remercie aussi André Becquet. C'est tranquille ce soir, ça se passe tout bien. Lorsque j'ai eu cette intention, à l'initiative de mon élu de l'époque qui était Roland Duverney, je me suis fait agonir de partout dans mon camp, dans le camp adverse, parce que c'était indigne d'un socialiste. J'ai toujours trouvé étonnant que ceux qui n'étaient pas socialistes sachent si bien ce que c'était que d'être socialiste et me donnent des leçons là-dessus. J'ai été ensuite assassiné parce que j'avais bradé 4 hectares de la ville d'Annemasse. A l'époque, ceux qui s'en souviennent, savent que c'était un bord de rivière où on déposait les vieux vélos usagés et un certain nombre de pneus. Et, ce terrain avait tout d'un coup pris une valeur symbolique extraordinaire aux yeux de certains annemassiens qui regrettaient qu'on l'ait bradé. Ensuite, il y a eu dans la presse des rumeurs, comme il se doit, une fois le groupe Azoulay devenu le titulaire de cette affaire, il n'obtenait pas l'autorisation du Ministère et l'affaire traînait, elle a traîné 7 ans, le toit du Casino s'est effondré, tous les annemassiens ont applaudi à grands cris cet événement extraordinaire qui mettait fin au rêve imbécile du Maire. On a fait courir le bruit que le groupe Azoulay n'avait jamais payé les loyers du terrain, ce qui était radicalement faux. Il a fallu faire faire un certificat par le Trésorier que c'était un mensonge. Et puis, je me suis fait beaucoup secouer sur « mes » iris, on me téléphonait tard le soir pour me dire que « mes » iris étaient fleuris et il fallait que je réponde que ce n'était pas « mes » iris mais ceux de ceux qui me téléphonaient puisque c'étaient des citoyens annemassiens et que tout cela était fait à leur avantage. Mais ça ne suffisait pas. A un certain moment est arrivé l'épisode Feliciaggi – Pasqua. Vous comprenez pourquoi pour moi, c'est la malle aux souvenirs. Pasqua, à l'époque, mangeait beaucoup à l'Alsacienne, sans moi je précise, il y avait un certain nombre d'annemassiens qui le recevaient dans ce contexte avec beaucoup de joie, c'est une famille politique. Pasqua, paraît-il, on dit les tribunaux, mais il a été disculpé depuis donc ça ne devait pas être vrai, bénéficiait de l'argent de la revente d'Annemasse pour payer sa campagne électorale. Bien évidemment, tout le monde a dit que j'étais complice de cette « saloperie ». Un certain juge de Monaco, le juge Halluin, a publié des articles vengeurs disant qu'il aurait la tête de ce Maire d'Annemasse qui était un homme vendu et pourri, évidemment il n'a jamais eu ma tête parce qu'il n'y avait pas un cheveu qui risquait de tomber sous son couperet. J'avais pris la précaution d'engager un juriste très fort au départ, en lui disant, vous allez me blinder le dossier de telle façon que la ville d'Annemasse ne coure jamais le moindre risque. Et le dossier était blindé de la façon que vous venez heureusement de renouveler Monsieur le Maire, je vous en félicite, c'est-à-dire avec ce 15% de prélèvement sur la recette brute de la journée et avec d'autre part des garanties telles qu'il ne pouvait pas y avoir le moindre risque que la ville d'Annemasse soit compromise s'il y avait eu des irrégularités, ce que je ne sais pas. Mais ce que je peux affirmer d'une manière claire, c'est que tout à été fait d'une manière solide au bénéfice des annemassiens. Dans les engagements que j'avais pris à l'époque devant le Conseil Municipal, il y avait 4 équipements qui étaient prévus, comme devant être

*payés par les rentrées du Casino, un équipement sportif, un équipement culturel, un équipement social, un équipement associatif. Tout cela a été payé sans que les impôts des annemassiens aient eu besoin d'y participer. Je n'y ai perdu qu'un peu de la tranquillité de mes nuits et momentanément j'ai subi des attaques que j'ai trouvées extraordinairement déplaisantes. Mais tout cela c'est de l'histoire et qui s'en souvient, après tout, j'espère qu'un jour on écrira l'histoire du Casino et qu'on saura dans cette affaire, qui a pris des risques au bénéfice de la population d'Annemasse. Merci de m'avoir donné quelques instants. »*

**Monsieur le Maire :** « Je crois que les risques pris ont déjà porté leur fruit et vont continuer à porter leur fruit et que nous pourrions continuer un certain nombre d'investissements. »

**Monsieur Mermet :** « Vous avez une excellente mémoire Monsieur Borrel, je crois que personne n'a émis le moindre doute s'agissant de votre honnêteté dans ce dossier. Il y a des journalistes qui l'ont fait peut être. Ce dont je crois également me souvenir, c'est qu'il avait été question, à l'époque, de la construction d'un hôtel aux côtés du Casino. Puisque vous parlez de l'histoire, je regrette que cet équipement ne se soit pas fait parce qu'Annemasse pourrait être une ville de congrès compte-tenu de sa proximité avec Genève et du fait que les coûts sont certainement moins élevés à Annemasse qu'à Genève. Il nous manque effectivement cet élément important qui serait un hôtel 4 étoiles minimum à côté du Casino, précisément, pour permettre à des congressistes de venir plus facilement et d'avoir à côté de leur hôtel une certaine distraction. On sait bien que les casinos sont une source de distractions, même si à titre personnel, je ne les fréquente jamais. C'est contraire à notre éthique professionnelle. Il faut se méfier des avocats qui jouent au casino. »

**Monsieur le Maire :** « Pour vous dire Monsieur Mermet, que vous avez aussi bonne mémoire, mais c'est vrai que c'était prévu, et que depuis la loi concernant les zones inondables, les terrains en bordure de l'Arve sont totalement interdits pour ce type de construction. Il n'est pas possible de faire un hôtel là-bas. Mais je vais vous rassurer, la volonté d'avoir des hôtels et des activités de congrès et de séminaires, c'est au cœur du projet de l'Etoile Annemasse-Genève, et j'espère que les hôtels dont vous parlez, nous les aurons sur la nouvelle place de la Gare et qu'ils auront les différentes étoiles, permettant aux différents porte-monnaie d'avoir accès à ces hôtels. Sur cette volonté de voir Annemasse jouer toute sa place dans le sens du tourisme d'affaires, je crois que nous y travaillons, en particulier au sein d'Annemasse-Agglomération, d'une manière permanente. »

## **POLE ADMINISTRATION**

### **Finances**

#### **2| Conventions financières de garantie d'emprunt et d'aide à la construction avec Halpades pour l'acquisition en VEFA de :**

**Rapporteur : Monsieur Becquet**

#### **- 4 logements locatifs sociaux dans la copropriété « Les Jardins de Romagny »**

La société Halpades envisage l'acquisition de 4 logements en vente en l'État Futur d'Achèvement à Kauffman § Broad, dans la copropriété « Les jardins de Romagny » composée de 37 logements, sis à Annemasse, au 19 rue de Romagny.

Cette acquisition comprend 2 logements financés en prêts PLUS et 2 logements financés en prêts PLAI.

La société Halpades sollicite la ville d'Annemasse pour Garantir à 100 % les prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations soit :

Financement PLUS :

- x Durée : 40 ans maxi
- x Montant : 137 768 €
- x Taux : 3,60 %

Financement PLUS Foncier :

- x Durée : 50 ans maxi
- x Montant : 73 523 €
- x Taux : 3,60 %

Financement PLAI :

- x Durée : 40 ans maxi
- x Montant : 68.606 €

x Taux : 3,60 %

Financement PLAI Foncier :

- x Durée : 50 ans maxi
- x Montant : 39 354 €
- x Taux : 2,80 %

De plus dans le cadre de la convention du PLH la commune participera à hauteur de :

- x 2 250 € pour les logements PLUS
- x 3 250 € pour les logements PLAI

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE la garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 100 % pour cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière.

**- 4 logements locatifs sociaux dans la copropriété « La résidence Natureo »**

La société Halpades envisage l'acquisition de 4 logements en vente en l'État Futur d'Achèvement à la SCI Natureo, dans la copropriété « La Résidence Natureo » composée de 32 logements, sis à Annemasse, 50 route des Vallées, au lieu dit Malbrande Sud.

Cette acquisition comprend 4 logements financés en prêts PLUS.

La société Halpades sollicite la ville d'Annemasse pour Garantir à 100 % les prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations soit :

Financement PLUS Construction :

- x Durée : 40 ans maxi
- x Montant : 253.293 €
- x Taux : 3,60 %

Financement PLUS Foncier :

- x Durée : 50 ans maxi
- x Montant : 139.671 €
- x Taux : 3,60 %

De plus dans le cadre de la convention du PLH la commune participera à hauteur de :

- x 4.500 € pour les logements PLUS

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCORDE la garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 100 % pour cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière.

**- 20 logements locatifs sociaux dans la copropriété « Inspiration »**

La société Halpades envisage l'acquisition de 20 logements en vente en l'État Futur d'Achèvement à Nexity, dans la copropriété « Inspiration » composée de 20 logements, sis à Annemasse, route de Vallées, lieu-dit « Les Marchandes ».

Cette acquisition comprend 14 logements financés en prêts PLUS et 6 logements financés en prêts PLAI.

La société Halpades sollicite la ville d'Annemasse pour Garantir à 100 % les prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations soit :

Financement PLUS :

- x Durée : 40 ans maxi
- x Montant : 1.068.336 €
- x Taux : 3,60 %

Financement PLUS Foncier :

- x Durée : 50 ans maxi
- x Montant : 623.161 €
- x Taux : 3,60 %

Financement PLAI :

- x Durée : 40 ans maxi
- x Montant : 256.311 €
- x Taux : 2,80 %

Financement PLAI Foncier :

- x Durée : 50 ans maxi
- x Montant : 156.954 €
- x Taux : 2,80 %

De plus dans le cadre de la convention du PLH la commune participera à hauteur de :

- x 12.250 € pour les logements PLUS
- x 8.250 € pour les logements PLAI

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCORDE la garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 100 % pour cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière.

## **Ressources Humaines**

### **3| Conclusion des contrats de travail :**

#### **Rapporteur : Madame Cuny**

#### **- Chargé de mission du service Communication**

Le service communication a notamment en charge la communication événementielle et les nouveaux plans et outils de communication.

Ces deux missions passent principalement par la refonte du site internet de la Ville et le déploiement de la présence de la Ville dans les réseaux sociaux. Elles sont en lien étroit avec l'une des priorités du Projet Mairie qui porte sur l'image et l'attractivité de la ville.

Considérant la nécessité pour la Ville de réaliser cet objectif fixé par le Projet Mairie et de renforcer son image et son attractivité par le recours à internet,

Considérant que la candidature de Mademoiselle PELLARIN Laëtizia présente les compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement et le suivi de la refonte graphique et ergonomique du site internet programmée fin 2011 et le déploiement de la présence de la Ville dans les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.),

En application de l'article 3- 5ème alinéa - de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

**Monsieur Benoist** : « Vous recourez ici à un contrat de travail pour « relooker » le site de la mairie, d'ailleurs

*entre parenthèse, il suffisait de me demander, je vous aurais donné d'excellentes idées pour réorganiser ce site. Mais alors pourquoi un contrat de travail et pas des entreprises qui seraient mises en concurrence pour réaliser une offre. »*

**Monsieur le Maire :** « *Je laisse Monsieur Bilavarn répondre. »*

**Monsieur Bilavarn :** « *En fait, cette personne est chargée de suivre les prestataires qui vont être choisis pour réaliser cette refonte du site internet. Elle s'occupera également de réfléchir au développement de notre présence sur les réseaux sociaux. »*

**Monsieur le Maire :** « *On a un cabinet qui travaille et pour que le travail ait un suivi et pour qu'il y ait une vraie coordination avec les services de la communication, il y a ce poste sur 6 mois, pour qu'on arrive, le plus rapidement possible, au relooking du site et au développement de la présence de la ville sur les réseaux sociaux. Je remercie Monsieur Benoist de sa proposition de travail mais je ne voudrais quand même pas que le site de la ville ressemble trop au sien. Il faut qu'il y ait une différence. »*

**Monsieur Benoist :** « *De manière très démocratique, je vous laisserais un espace. Mais je voudrais quand même revenir sur cette question. Je n'arrive pas bien à comprendre, il y a un prestataire de service et un service communication à la mairie, il y a même d'excellents conseillers municipaux qui supervisent le tout, mais il faut encore prendre un superviseur. Très franchement, je n'arrive plus à suivre la logique. »*

**Monsieur le Maire :** « *Si vous nous laissez le soin de gérer cette situation, et je vous en remercie, c'est tout simplement qu'il faut, à un moment donné, renforcer le service de manière limitée dans le temps, c'est bien pour cela qu'on a un contrat de 6 mois, pour réaliser l'amélioration souhaitée, et je crois que c'est un élément qui se fait régulièrement quand on prend en complément un cabinet. Ça vous choque, c'est une situation tout-à-fait régulière, me semble-t-il. »*

**Madame Nasr :** « *Puisqu'on parle du site internet, je me permets de vous poser une question, j'aimerais savoir pourquoi l'article du groupe Réussir Annemasse qui était prévu pour être mis en ligne dans l'espace « opposition » sur le site, n'a pas été publié. »*

**Monsieur le Maire :** « *Ce n'est pas que le votre, aucun des trois articles n'a été publié. On ne va pas recommencer le débat. Chaque groupe va recevoir très prochainement une indication en disant qu'ils peuvent remettre l'article, celui-là ou un autre, dans les jours qui viennent, en application de la décision du dernier Conseil Municipal. C'est simplement pour traiter les trois groupes de la même manière. Si vous voulez reconduire cet article là, dans la limite fixée par le dernier Conseil Municipal, il sera reconduit. Mais on vous demandera votre avis dans un courrier qui devrait partir très prochainement. »*

**Madame Nasr :** « *C'est d'accord, merci. »*

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur Benoist qui vote contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail de Mademoiselle PELLARIN Laëticia pour une durée de six mois à compter du 1er septembre 2011, durée éventuellement renouvelable dans la limite de trois ans.

#### **- Responsable du service Application Droit des Sols**

Sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques et de l'attaché principal, responsable du service urbanisme foncier patrimoine, le responsable du service Application Droit des Sols est chargé :

- du fonctionnement du service Application Droit des Sols,
- de l'instruction, la gestion et le contrôle des autorisations d'urbanisme,
- de la participation à la définition pré-opérationnelle des aménagements de voirie et des programmes de construction.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services, la Ville d'Annemasse a lancé, dès mars 2011, un appel à candidatures.

Six personnes ont donné suite à cet appel à candidatures (dont une candidature statutaire).

Le jury de recrutement, réuni le 31 mai 2011, a retenu la candidature de Monsieur FONTAINE Alexandre qui présente les compétences nécessaires pour ce poste (l'agent statutaire n'a pas donné suite).

En application de l'article 3 – 1er alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Considérant le départ à la retraite de l'actuel titulaire du poste de responsable du service Application Droit des Sols,

Considérant la nécessité pour la Ville d'Annemasse d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux,

Considérant que la Ville d'Annemasse est dans l'impossibilité de pourvoir l'emploi de technicien, responsable du service Application Droit des Sols, par la nomination d'un agent titulaire ou stagiaire,

Considérant l'intérêt présenté par la candidature de Monsieur FONTAINE Alexandre,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail afférent à ce recrutement pour une durée d'un an, à compter du 1er septembre 2011.

**- Technicien de l'atelier d'urbanisme**

Sous la responsabilité du responsable de l'atelier d'urbanisme, le technicien est chargé :

- de l'accueil et de l'information du public sur les procédures du Plan Local d'Urbanisme et les projets d'aménagement et d'urbanisme de la ville,
- de la gestion du Répertoire des Immeubles Localisés,
- d'assister le responsable de l'atelier d'urbanisme dans : les études d'urbanisme en cours ou à venir, le suivi des procédures administratives, la gestion des courriers du service, les réunions avec les services extérieurs et notamment avec l'Agglomération,
- de la mise à jour, du suivi et du développement du Système d'Information Géographique de la Ville en lien avec la Communauté d'Agglomération et les services de la Ville.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services, la Ville d'Annemasse a lancé, dès mars 2011, un appel à candidatures.

Quatorze personnes ont donné suite à cet appel à candidatures (aucune candidature statutaire).

Le jury de recrutement, réuni le 14 juin 2011, a retenu la candidature de Monsieur HEDEVIN Julien qui présente les compétences nécessaires pour ce poste.

En application de l'article 3 – 1er alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Considérant la nécessité pour la Ville d'Annemasse d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux,

Considérant que la Ville d'Annemasse est dans l'impossibilité de pourvoir l'emploi de technicien pour l'atelier d'urbanisme par la nomination d'un agent titulaire ou stagiaire,

Considérant l'intérêt présenté par la candidature de Monsieur HEDEVIN Julien,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail afférent à ce recrutement pour une durée d'un an, à compter du 1er septembre 2011.

## **POLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE**

### **Urbanisme et Travaux**

#### **4| Modalités de concertation pour le pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire :** « Il s'agit d'engager la réalisation du pôle d'échanges. Pour resituer le débat, vous savez que nous avons un grand périmètre que nous appelons « Étoile Annemasse-Genève », qui est de 40 hectares et qui doit se développer petit à petit autour de la gare. Évidemment, sans la gare, sans le pôle multimodal, il n'y a pas de projet. J'ajouterais, sans CEVA, il n'y a pas de projet non plus. Donc, il faut aujourd'hui, que le pôle multimodal soit la phase 1, la phase de départ pour réaliser l'ensemble. Il vous est donc proposé d'avoir une concertation, vous connaissez les partenaires, ce sont la SNCF et RFF, qui ont la responsabilité des aménagements ferroviaires, la Région Rhône-Alpes au titre des TER, le Conseil Général pour les cars interurbains, Annemasse-Agglomération qui a les transports urbains et puis les communes qui ont des compétences en matière d'espaces publics et de stationnement. Ce sont ces partenaires qui proposent cette concertation, sachant que ces partenaires seront aussi des financeurs. Nous avons déjà commencé à parler de co-financement. Il s'agira de présenter et d'informer le public sur ce projet, de recueillir son avis, d'associer les citoyens à l'élaboration de ce projet, qui est déterminant pour le futur de l'agglomération. Vous avez les modalités qui sont détaillées. Ce que je voudrais vous préciser, c'est d'abord qu'il s'agit d'une gare biface, qu'il faudra assurer la traversée et l'accès aux voies, cette traversée doit aussi servir de liaison urbaine, pour éviter que les voies soient une coupure, qu'il faut assurer un service aux voyageurs et que ce service soit le plus simplifié et unifié possible, ce serait une bonne chose. Il faut aussi gérer la partie ferroviaire et la gare routière. Il faut gérer en même temps les bus et la station de bus à haut niveau de service. En même temps, il faudra gérer dans l'ensemble, la dépose rapide, la place des taxis, les stationnements longue durée, il faudra qu'il y ait une intégration urbanistique de ce site sur la nouvelle place. Et il faudra prévoir ce qui est à conserver comme bâtiments ou à démolir. C'est le cahier des charges global. Les premiers projets seront présentés aux élus. Il y aura une réunion des commissions qui rassemblera la commission aménagement du territoire, la commission transport, la commission SCOT-PLU et la commission économie de l'agglomération, qui se réunira le 30 août. Le Conseil Communautaire du 7 septembre prendra connaissance du projet qui sera présenté à la concertation du public. Et le Conseil Municipal du 13 septembre fera le même travail. On est là sur des éléments qui vont véritablement modifier profondément le visage d'Annemasse et de l'agglomération. Je voudrais, pour vous donner une idée, aujourd'hui, en gare d'Annemasse, passent environ 300 000 passagers par an. Dans les estimations, il est prévu que l'on passe à 4,5 millions de passages par an et que sur ces 4,5 millions, il y ait 3 millions de montées et descentes en gare d'Annemasse, y compris les changements de trains. La gare d'Annemasse, qui est pour l'instant petite, va entrer dans la cour des grandes gares. On va profondément modifier les formes de déplacements. Quand nous aurons une capacité d'aller à Genève toutes les 10 minutes, bien évidemment, il n'y aura peut-être plus du tout intérêt à prendre sa voiture. Quand nous aurons toutes les demi-heures, un train qui ira à Evian, on pourra se déplacer plus facilement. Le CEVA, les voies du CEVA, sont une véritable révolution dans les modes de transport dans la Haute-Savoie du Nord et sur l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il est bien évident qu'autour de cela, il faut qu'on ait l'aménagement le plus performant possible avec la plus grande ambition possible. Un dernier mot d'information, nous avons avec l'agglomération, Robert Borrel et Georges Deleaval, rencontré récemment RFF et la Région pour faire le point sur le CEVA. Aujourd'hui, on peut annoncer d'une manière très ferme qu'il n'y a plus de problème concernant l'actualisation du coût du CEVA. C'est important. Tous les partenaires sont d'accord sur l'actualisation. Le reste du financement est en cours parce-qu'il y a la nécessité d'aménager techniquement la gare d'Annemasse et notamment donner à cette gare la capacité de desservir réellement la Haute-Savoie du Nord, c'est-à-dire de jouer réellement son rôle d'« étoile ». C'est sur cet élément que se discute aujourd'hui le financement du poste d'aiguillage, des choses de ce genre que se discutent les ajustements. En même temps, vous savez où on en est côté suisse, l'aspect suspensif des recours a été levé, les recourants ont redéposé devant un autre tribunal. D'après les informations que nous donnent nos amis suisses, ce tribunal accorde très rarement un effet suspensif à ce type de recours. Mais on ne sait jamais. Côté suisse, tout est prêt pour commencer les travaux dès le mois de septembre, octobre. Une chose est sûre, c'est que la manière dont délibère cet autre tribunal est très rapide, contrairement au premier. Celui-ci n'a que deux mois pour se positionner. Encore un mot, et pour mettre fin à un certain nombre de bruits, voire de déclarations, j'en ai encore lu une dernièrement de Monsieur Vigny, vous lui transmettez, il se trompe, c'est parce-qu'il n'a pas toutes les informations. Sur la partie française du CEVA, il n'y a pas de financement suisse. Nous ne quémandons pas la Suisse pour financer la partie française du CEVA, que ce soit clair. Je pense qu'on peut se féliciter du fait que nous ne sommes pas des quémandeurs systématiques auprès de nos amis suisses sur la partie française de ce projet. Voilà les différents éléments que je voulais donner en complément. Aujourd'hui, nous ne votons qu'une chose, ce sont les modalités de concertation. L'avis sur le dossier lui-même sera évoqué lors d'un prochain Communautaire et d'un prochain Conseil Municipal. »

**Contexte du projet**

Annemasse Agglo et les communes intéressées (Ambilly, Annemasse, Ville-la-Grand) ont décidé de participer à la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal sur le site de l'actuelle gare d'Annemasse, afin de moderniser cette installation, en vue notamment de l'arrivée de la liaison ferroviaire CEVA, et de promouvoir un développement harmonisé des transports collectifs dans l'agglomération.

Le projet de pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse fait intervenir différents partenaires, financeurs, et autorités organisatrices des transports, dont notamment :

- x SNCF et RFF pour les aménagements ferroviaires,
- x La Région Rhône-Alpes au titre des TER,
- x Le Conseil Général de Haute-Savoie pour les cars interurbains,
- x Annemasse Agglo comme autorité organisatrice des transports urbains,
- x Les communes, notamment compétentes en matière d'espaces publics et de stationnement.

Pour rappel, les caractéristiques du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse assujettissent ce projet à une obligation de concertation, aux termes de l'article L.300-2 du code de l'Urbanisme.

### Objectifs et modalités de la concertation

Il s'agit ici de :

- x Présenter et informer le public sur le projet de pôle d'échanges multimodal en cours d'élaboration,
- x Recueillir son avis,
- x Associer ainsi les citoyens à l'élaboration de ce projet déterminant pour le futur de l'agglomération.

Pour répondre aux objectifs décrits ci-avant, il est proposé de fixer les modalités de la concertation comme suit :

- x **Engagement de la concertation dans le courant du mois de septembre 2011. Les opérations matérielles de concertation se tiendront pendant environ un mois ;**
- x Mise en place d'une **campagne d'information pour inviter le public à émettre des avis**, par le biais des panneaux d'affichage publics et du site internet d'Annemasse Agglo ;
- x Mise à disposition du public d'un **dossier** présentant les caractéristiques du projet envisagé et d'un **registre de concertation** dans lequel le public pourra consigner ses observations sur le projet, dans les locaux d'Annemasse Agglo et à la Mairie d'Annemasse ;
- x Organisation d'au moins une **réunion publique** au cours de laquelle le projet sera présenté au public et celui-ci sera invité à émettre des avis. L'information sur la date et le lieu de celle-ci sera communiquée au public par le biais des panneaux d'affichage publics et sur le site internet d'Annemasse Agglo ;
- x Tenue d'une **conférence de presse**.

Ces différentes modalités de concertation seront communes aux opérations de concertation menées par Annemasse Agglo et les communes, Ambilly et Ville-la-Grand pour la partie du projet qui relève de leurs compétences respectives, afin de garantir l'information la plus complète possible des citoyens sur le projet.

A l'issue de cette concertation, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur le bilan de cette concertation.

**Monsieur Augusto-Vaz** : « Monsieur le Maire, ça m'a fait un grand plaisir de vous écouter parler de la gare. C'est très important. Quand on voit cette gare aujourd'hui dans une agglomération comme la nôtre c'est quand même une verrue au milieu. Je reviens quelques années en arrière, j'avais vu un grand projet, à l'époque c'était déjà un grand projet. Si les trois municipalités s'étaient mises d'accord, on aurait pu prendre de l'avance. On aurait pu travailler plus vite. Mais c'est une bonne chose, je vous en félicite Monsieur le Maire. Mais je voulais quand même préciser cela, il ne faut pas l'oublier. »

**Monsieur le Maire** : « Merci. Je vous réponds bien volontiers. Vous faites allusion à ce qui a été appelé le « Tsunami », présenté par Raymond Bardet. Aujourd'hui, je vous l'ai dit, c'est le fait que nous avons un grand projet de 40 hectares, dans lequel il y a différents phasages, dont en phase 3, l'éventuelle couverture des voies. L'idée de couvrir ces voies n'a pas été abandonnée, mais on est réaliste, on parle avec des investisseurs, on sait ce qu'on peut faire. Monsieur Bardet est comme nous, réaliste, et il sait ce qu'il peut faire par rapport à ces différents projets. On a bien vu que si on voulait réussir la gare, réussir la place de la Gare, la partie Nord de la gare et progressivement valoriser ces 40 hectares, il fallait commencer par un bout. Dans une autre étape qui viendra dans le courant de l'année, nous aurons une autre concertation sur l'ensemble du projet Étoile et on aura sans doute à imaginer non pas simplement le pôle multimodal mais les 40 hectares. Vous y retrouverez dans une phase future mais inscrite au départ, l'éventualité de la couverture des voies. On sait travailler ensemble au niveau de l'agglo, je crois d'une manière extrêmement positive. »

**Monsieur Borrel** : « Tout simplement pour faire remarquer à tous les participants qu'aucun projet ne peut se développer en s'appelant une « gare » s'il n'y a pas d'abord des trains. C'est cela que nous sommes en train de travailler, c'est amener des trains. Toutes les dalles, les espaces urbains, c'est de l'aménagement autour des

*trains, mais la chose essentielle qui fait qu'une gare est une gare, ce sont les trains. On n'a pas encore fini cet aspect des choses, tout le reste était prématuré. »*

**Madame Fradet :** *« Dans les différentes modalités de concertation, je ne suis pas une spécialiste, mais je remarque qu'une ville n'y figure pas, la ville de Gaillard, mais peut-être qu'elle ne fait pas partie du projet. Et puis, notre collègue Borrel nous a fait tout-à-l'heure une page d'histoire et je le remercie, je me souviens qu'à l'époque, un mot m'avait marqué, il parlait de la « désespérance » de la gare d'Annemasse. J'espère qu'avec ces modalités de concertation, cette « désespérance » disparaîtra, Monsieur Borrel ? »*

**Monsieur le Maire :** *« On parle d'espérance maintenant. Je crois que ce que disait Robert Borrel est fondamental, c'est pour cela que j'ai insisté tout-à-l'heure sur où on en était sur le CEVA. Sans le CEVA, on pourrait désespérer de l'avenir de la gare, il faut bien le dire. C'est parce-qu'il y a cette révolution ferroviaire qu'il y a cette capacité de développement autour de la gare et autour de ce qui existe. Quant à la question concernant Gaillard, les partenaires c'est Annemasse-Agglo, et Gaillard est dans Annemasse-Agglo, mais il y a des compétences qui sont sur les territoires de communes, Ambilly, Ville-la-Grand et Annemasse, c'est pour cela que la loi impose que ces communes délibèrent. Les autres communes sont comprises dans Annemasse-Agglo. »*

**Monsieur Borrel :** *« Monsieur le Maire, je voudrais encore une fois rappeler un élément, j'ai la chance d'avoir connu cette affaire. Lorsque nous avons appris, dans l'été 2001, que le grand conseil suisse voulait reprendre l'idée du CEVA, qui avait été abandonnée depuis 1912, et dont plus personne ne pensait qu'elle reverrait le jour, le projet de tramway qui était alors à l'étude a été abandonné et il a été question à la place de refaire ce train. Ce qui était une excellente chose, mais nous n'y croyions pas. Quand nous avons vu que les suisses le voulaient, j'ai évoqué le sujet ici, dans ce Conseil Municipal, et ce Conseil Municipal, a accepté avec enthousiasme de s'y intéresser. J'ai sollicité les deux communes qui ont du terrain qui touche au ferroviaire, Ambilly et Ville-la-Grand. Les deux maires de l'époque m'ont répondu que c'était sans doute intéressant mais qu'ils n'étaient pas outillés en termes d'ingénierie pour conduire ce projet et qu'ils se fiaient à la ville d'Annemasse pour le piloter. Il y a donc une délibération Ambillienne et une délibération Villamagnaine qui ont dit, « nous acceptons de nous intéresser au développement de la gare d'Annemasse avec l'arrivée du CEVA, et nous confions à la ville d'Annemasse, le soin d'agir pour nous ». A l'époque, on aurait pu se prononcer d'emblée, pour que ce soit un projet intercommunal. Nous étions à six à l'époque dans un organisme de communauté de communes qui était la 2C2A et il se trouvait qu'à ce moment là, j'étais Président. J'ai donc posé à la 2C2A la question de savoir si elle souhaitait prendre en charge le dossier ou si elle s'en tenait à la présence des trois communes. La réponse de Madame Magnin en personne, et je ne la trahis pas parce-que elle sait bien qu'elle l'a dit et je ne me permettrait pas de trahir sa parole, a été la suivante : « Il faut que ce soit les communes qui touchent à la gare qui s'occupent de cette affaire ». C'est à la demande expresse de Madame Magnin, maire de Gaillard, qu'à l'époque, le dossier est resté entre les trois communes. Ensuite, on est passé à un stade différent, puisqu'en ayant fabriqué en 2007, la Communauté d'Agglomération, on s'est donné une compétence en matière d'aménagement de zones qui a fait entrer l'agglo en tant qu'autorité administrative des transports urbains et en tant qu'aménageur de zones de grande surface, dans l'opération. Effectivement, aujourd'hui, l'agglo et les 9 autres communes se retrouvent dans le processus. Mais, la proposition avait été faite aux six bien avant, et elle avait été refusée. Et puisque vous êtes professionnellement très liée à la commune de Gaillard et que vous posez la question en ces termes, c'est bien parce-que Gaillard n'a pas souhaité être là que cette position a été prise. »*

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les objectifs de la concertation et les modalités exposés ci-dessus,

AUTORISE le lancement de ladite concertation,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

#### **5| Cession de terrain route de Thonon**

##### **Rapporteur : Monsieur Pachtod**

M. Yves MOUCHET, propriétaire de l'Hôtel CONFORT situé en ZAE du Grand Bois entre la route de Thonon et la rue Gaspard Monge, a saisi la ville d'Annemasse pour acheter un terrain communal, mitoyen à sa propriété.

Ce tènement d'une largeur de 10 mètres est à extraire des parcelles cadastrées section B sous les n°s 4836 et 4863 qui sont des délaissés de terrain issu de la création de la zone d'activité économique en 1989. Ce terrain

d'une surface d'environ 530 m<sup>2</sup>, classé en zone UXie, permettrait à M. MOUCHET de rénover son établissement en prévoyant notamment la construction d'une salle de séminaire.

Considérant le classement de ce terrain au PLU d'Annemasse, et après consultation de France Domaine, il a été proposé à M. MOUCHET d'acquérir ce terrain selon le prix de 50 €/m<sup>2</sup> avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire par l'acquéreur. Le prix s'élèverait donc à environ 26.500 €. Le prix définitif sera arrêté après intervention d'un géomètre-expert qui définira la surface cédée.

Ceci étant exposé,

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTTE la vente au profit de M. MOUCHET d'un terrain d'environ 530 m<sup>2</sup> à extraire des parcelles cadastrées section B sous les n<sup>o</sup>s 4836 et 4863 appartenant à la Ville d'Annemasse en ZAE du Grand Bois,

ACCEPTTE de dire que la vente sera réalisée sur la base de 50 €/m<sup>2</sup> avec prise en charge de l'ensemble des frais par l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la transaction foncière.

**Économie**

**6| Approbation de la convention de partenariat entre la ville d'Annemasse et l'Organisation de la Diversification Annemassienne des AMAP (ODAMAP)**

**Rapporteur : Madame Thiry**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la Ville met gracieusement à disposition du groupement d'AMAP de l'agglomération (LOCAMAP) un local sis 36 rue du Château Rouge afin qu'il puisse assurer la distribution des paniers à l'abri des intempéries. Une convention a été signée à cet effet en 2010 pour une durée d'un an.

Au mois de mai dernier, les représentants de LOCAMAP ont informé la mairie de leur projet de création d'une nouvelle association, l'Organisation de la Diversification Annemassienne des AMAP (ODAMAP), en lieu et place de LOCAMAP qui avait été créée pour gérer le local mis à disposition. Cette évolution répond à une volonté d'aller au-delà de la seule gestion du local, en organisant des partenariats contractuels entre producteurs et consommateurs et en contribuant à la coordination de la diversification sur l'agglomération d'Annemasse. Les différentes AMAP qui adhéraient à LOCAMAP vont être dissoutes et les consommateurs adhéreront directement à la nouvelle structure. Les statuts et le règlement intérieur de l'association ont été modifiés en conséquence.

A cette occasion, le Service Économie a proposé la signature d'une convention de partenariat entre la Ville et ODAMAP, remplaçant la convention de mise à disposition des locaux qui est arrivée à terme. Cette convention vise à formaliser les engagements des deux parties afin d'assurer la cohérence des projets de l'association avec les objectifs politiques de la Ville en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. Ce partenariat permettra également d'assurer un meilleur suivi de l'association, notamment grâce à la réalisation de bilans d'activité examinés lors de réunions annuelles.

La convention stipule que l'association s'engage notamment à :

- x Approvisionner les consommateurs et contribuer à la coordination de la diversification des produits distribués en AMAP sur l'agglomération annemassienne.
- x Gérer les lieux mis à disposition par la Ville dans les conditions définies à l'article 2.
- x Être présente lors de chaque utilisation des lieux mis à disposition pour les besoins de son activité, et notamment lors des distributions.
- x Informer les adhérents sur les savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales, en référence à la charte des AMAP, au moyen de tous supports pédagogiques qu'elle jugera utile.
- x Fournir un bilan annuel de son activité, ainsi que les documents comptables et financiers (article 4).

Outre la mise à disposition gratuite du local, l'association étant enregistrée à la Maison des Associations, la Ville s'engage également à :

- x Mettre à disposition de l'association une boîte aux lettres, ainsi que des salles de réunion à la Maison des Associations.

x Faire bénéficier l'association de l'affichage sur les panneaux municipaux.

**Madame Libersa :** « Je voulais souligner quelques points, c'est vrai que ça n'a l'air de rien mais c'est quand même quelque chose d'assez extraordinaire de voir 5 AMAP se regrouper dans un même lieu et dans une même association. Au niveau départemental, ça n'existe pas, au niveau régional, je ne pense pas non plus et au niveau national, ça doit être assez rare. Les AMAP, ce sont de petites associations qui sont fragiles, qui tiennent par la volonté des bénévoles. Ça demande énormément d'efforts. Nous avons la chance d'avoir 5 AMAP qui se regroupent. Ça correspond à un vœu qu'on leur avait transmis, c'est-à-dire d'avoir un seul interlocuteur. Il faut vraiment se réjouir qu'ils aient pu le faire. C'est une chose très intéressante. Je pense que le fait qu'on leur ait proposé un local spacieux, bien situé et rassembleur, ça n'a pu que faciliter cette démarche. Je suis très satisfaite de cette évolution. »

**Monsieur Benoist :** « Je trouve que c'est très bien, l'objectif que vous vous fixez de « développer une agriculture paysanne de proximité, écologiquement saine, socialement équitable ». Juste après vous ajoutez « économiquement viable ». Effectivement, c'est un peu la condition sine qua non de ce type d'opérations. On peut s'interroger sur le sens de l'« économiquement viable » quand d'emblée il s'agit d'une subvention. Ma question est la suivante, je n'arrive pas à comprendre pourquoi on place cette question de l'ordre du jour en dehors de celles qui sont relatives aux subventions ? Ma seconde question est de savoir combien coûte ce local ? Ça représente quoi cet avantage ? Quelle est exactement la valeur de cet avantage en nature qui est donné à cette association ? Ça me paraît devoir être voté avec les subventions. Vous subventionnez, c'est votre droit le plus absolu de majorité de subventionner telle et telle association qui éventuellement peut vous apporter un retour électoral, c'est clairement de cela dont il s'agit. Mais, bien évidemment, on ne va pas me dire, il y a une contrepartie, en réalité il n'y en a pas. Donc, c'est une subvention. »

**Monsieur le Maire :** « Avant de laisser la parole à Monsieur Borrel, juste un mot pour dire que, sur le fond, ce type de délibération a le mérite de montrer qu'il existe dans cette ville des politiques différentes. Il y en a qui font des choix et d'autres feraient d'autres choix. Les annemassiens comprennent clairement les choses. Le deuxième point, ce n'est pas une subvention, c'est un local qui appartient à la ville d'Annemasse et qui est mis à disposition gratuitement et ça ne lui coûte rien puisqu'il appartient à la ville. Ce que ça fait, c'est que ça fait économiser à l'association la location d'un local. Pour l'instant, ce local, s'il ne serait pas attribué de cette manière, il serait fermé donc ne coûte absolument rien aux annemassiens. Il n'y a donc pas de subvention déguisée. J'aimerais bien, Monsieur Benoist, qu'on arrête définitivement, de croire, que chaque fois qu'on aide une association, on a un souci électoraliste. Je pense que ce n'est pas digne de cette enceinte. C'est vous qui allez vous mettre tellement en porte-à-faux avec les associations, que vous allez avoir du mal à leur expliquer que vous voulez diriger cette ville en se passant de toutes les associations. Monsieur Benoist, faites attention s'il vous plaît, dans votre intérêt politique, de ne pas tout politiser de cette manière. »

**Monsieur Borrel :** « J'avais, il y a quelques années, à l'occasion d'un salon des associations qui se tenait à Martin Luther King, soulevé le problème des associations qui n'en étaient pas vraiment. J'avais remarqué, à cette occasion là, qu'il y avait des stands de gens qui vendaient la bible, enfin, ceux qui la vendaient et ceux qui l'achetaient étaient membres de la même association. C'était peut-être pas tout-à-fait une association. Il y en avait d'autres qui vendaient des soins, des massages, des frictions, que sais-je, des médicaments pour améliorer telle et telle partie de votre santé. J'adore, mais seulement, je n'ai pas besoin d'aller dans une association pour cela, je vais chez un kinésithérapeute. Or, quand il y a des gens qui se trouvent leur clientèle par le biais d'une association, il y a un peu « travestissement » du rôle de la loi de 1901 sur les associations. J'avais fait la même remarque sur les AMAP, ça a peut-être choqué certains d'entre vous qui sont des amis des AMAP, mais je m'étais dit, après tout, ces AMAP, ce n'est pas une association, c'est une production qu'il faut encourager parce-qu'elle correspond à des idéaux de qualité sur la santé, la proximité, l'environnement, sur tout un tas de choses, mais effectivement, ça ne devrait pas se passer nécessairement à l'intérieur d'une association, sinon pour le lancement, et il faut très vite qu'on arrive au seuil de rentabilité. Sur ces prémisses du raisonnement, je semble être d'accord avec Monsieur Benoist. Où je m'en écarte d'une façon résolue, c'est dans la méconnaissance, que je constate chez mon collègue, de ce qui est en train de se passer actuellement. La Chambre d'agriculture est en train de s'intéresser très vivement aux AMAP, et dans le cadre intercommunal, où nous avons été sollicités par des AMAP pour les aider dans le montage de leur opération, il est apparu que leur principal problème c'était aujourd'hui de disposer de terrains agricoles. Or aujourd'hui, les terrains agricoles font l'objet d'une préemption nationale, par le biais d'une association qui s'appelle la SAFER et qui a tous pouvoirs pour prendre des terrains pour qu'ils ne soient pas distraits ensuite de leur vocation agricole. Il y avait jusqu'à aujourd'hui un véritable clivage idéologique entre les AMAP qui pouvaient apparaître comme étant liées à des mouvements progressistes (je n'ai rien contre ces mouvements, j'en fait partie), mais enfin c'était un peu clivé. A côté de cela, il était de bon ton de dire que la FDSEA ou la FNSEA étaient des organismes qui étaient eux en faveur d'une agriculture nettement plus engagée dans le marché et un peu plus capitaliste. Monsieur Benoist, Mesdames, Messieurs, ce clivage est en train de nettement disparaître. Il est en train de disparaître parce-que les SAFER ont parfaitement compris que c'était absurde de faire des produits qu'on baladait ensuite à travers toute l'Europe pour le monde entier, pour les conditionner, qu'il valait beaucoup mieux encourager des agricultures de proximité. Du même coup, les SAFER se sont aujourd'hui mêlées, avec beaucoup d'énergie, de fournir des terrains à des agriculteurs d'AMAP. L'affaire est en train de se faire. Croyez-le, aujourd'hui, aussi bien les chambres d'agriculture

que la FNSEA même elle, s'ouvrent à la notion d'agriculture de proximité. Celui qui gère ce problème pour le compte de l'agglomération s'appelle Denis Maire, il est agriculteur et élu de la commune de Juvigny, il siège au Conseil Communautaire de l'agglomération et c'est lui qui suit le dossier pour le compte de la Chambre d'agriculture. Il ne vous aurait pas dit autre chose ce soir que ce que je vous ai dit. Donc, l'utilisation idéologique ou partisane des AMAP me semble largement un problème dépassé. »

**Monsieur le Maire :** « Je me permets de compléter. Dans le cadre du CDDRA, Contrat De Développement Rhône-Alpes, en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire, donc avec des gens d'opinion politique très différente, il y a un volet qui s'appelle la PSADER, qui est le volet agricole, et que dans ce volet, dans les grandes orientations aujourd'hui validées à l'unanimité, il y a cette mise en valeur de l'agriculture de proximité dont vient de parler Robert Borrel. Je crois qu'on est aujourd'hui à un tournant des modes de consommation. Je n'ai pas idéologiquement une volonté de dire que c'est la seule agriculture qu'il faille développer, je dis que sur des territoires, c'est une agriculture qui doit pouvoir se développer et répondre aux besoins de la population. Je suis très fier que la ville d'Annemasse puisse travailler aux côtés des AMAP et leur permettre de jouer le rôle que Claire Thiry et Anne Libersa ont rappelé. »

**Monsieur Sage-Vallier :** « La semaine dernière, quelqu'un m'a demandé les jours d'ouverture et les horaires, malheureusement je n'ai pas su répondre. Peut-être que si les journalistes pouvaient palier à ce genre de choses, ça serait bien. Ma deuxième question, je suis allé voir sur place et je me suis inquiété, sur le parking, ça n'a pas l'air évident de transporter des caisses de légumes, d'approcher près de la maison. Éventuellement, on y travaillera à l'urbanisme. »

**Madame Libersa :** « Effectivement, ce n'est pas ouvert au public. Le principe c'est un accord avec les adhérents de l'association et un producteur, sur une base d'une fourniture hebdomadaire d'un panier, et donc une cotisation régulière tout au long de l'année. Il faut être membre de l'association et avoir acquitté cette cotisation pour avoir son panier. Il y a des distributions une fois par semaine. Le but du contrat est d'aider un producteur local à subvenir à ses besoins en produisant localement et en faisant que sa production soit distribuée sur le coin. Ça lui permet d'avoir un avance sur trésorerie puisqu'il sait combien il a d'adhérents, combien il doit produire, et puis ça permet aux adhérents d'avoir des produits frais et qui n'ont pas voyagé dans toute l'Europe. Je voulais juste faire une petite réponse à Monsieur Benoist, c'est vrai qu'en tant qu'adjointe, j'ai comme mandat d'essayer de soutenir, de développer l'économie sociale et solidaire, avec le travail de Claire Thiry qui est conseillère déléguée à l'économie sociale et solidaire. Effectivement, c'est bien une volonté politique. Après, le travail d'une collectivité dans ce domaine, ce n'est pas de créer de l'économie sociale et solidaire, c'est bien de susciter et d'encourager des initiatives associatives ou privées qui s'inscrivent dans cette démarche. C'est quand même bien une volonté et notre principale action est de venir en appui, soit de conseil, soit d'installation, à des initiatives qui ne partent pas de la mairie. Aussi, je voulais dire que ce local n'est pas une subvention. Ensuite, ce sont les AMAP qui paient les consommables, pour l'instant il n'y a que l'électricité, il n'y a pas de branchement d'eau. Il y a un puits. Je voulais dire que par rapport aux subventions que reçoivent les agriculteurs traditionnels au niveau national et européen, c'est une agriculture qui ne vit d'aucune subvention. Et ça ne pose problème à personne que l'agriculture traditionnelle vive des subventions européennes. »

**Monsieur Mermet :** « Je n'ai pas de compétences particulières en matière agricole si ce n'est d'être fils d'agriculteur et de connaître un peu ce milieu, je crois que Monsieur Borrel a souligné quelque chose tout-à-fait exacte, c'est l'individualisme des agriculteurs. Les choses sont peut-être en train de changer, je crois qu'ils finissent pas comprendre qu'ils ont intérêt à se grouper pour peser dans la négociation, notamment avec la grande distribution. Ce dont souffrent les producteurs, c'est de ce rapport tout-à-fait défavorable avec la grande distribution. C'est bien connu. Je me demande si ces organisations, qui sont quand même assez faibles, finalement, ce n'est pas quand même un élément de singularité par voie de conséquence de division du monde agricole. Je crois que les agriculteurs ont intérêt à se grouper plutôt qu'à se singulariser sur quelque chose qui va rester de toute manière extrêmement marginal. Ce sont de toutes petites productions. Je ne suis pas convaincu que du point de vue économique, ce soit viable. Mais c'est un débat qui les concerne directement et sur lequel je ne veux pas me prononcer. La deuxième chose, il faut se méfier des effets de mode. Troisième observation, on parle beaucoup de l'agriculture biologique, on vient de connaître le premier accident de santé publique en matière d'agriculture biologique. C'est un accident sérieux et il y en aura d'autres. On vient notamment de découvrir qu'un certain engrais naturel était cancérigène. Il n'y a pas une vérité absolue dans ce domaine. L'intérêt c'est que les agriculteurs se regroupent pour vendre leurs produits à proximité et je ne suis pas certain qu'ils le fassent. C'est la raison pour laquelle notre groupe va s'abstenir. Ce n'est pas pour, ce n'est pas contre, c'est une abstention pour les raisons que je viens d'indiquer. »

**Monsieur le Maire :** « Merci Monsieur Mermet. »

**Monsieur Minchella :** « J'allais reprendre la célèbre phrase, « vous êtes ni pour ni contre, bien au contraire ». Mais, je voulais simplement rappeler que nous avons voté unanimement un programme d'actions, l'Agenda 21, dans lequel il y a un axe qui s'appelle « développer l'économie solidaire et sociale ». Je vous invite la prochaine fois à réfléchir aux conséquences de vos choix. Ensuite, redire simplement, je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de paysans qui habitent Annemasse, l'aspect électoraliste me paraît très discutable. Le dernier point, il m'est

*arrivé de discuter avec certains commerçants d'Annemasse qui disaient qu'ils avaient un peu perdu l'identité savoyarde, il y avait ce débat. Si cela, ce n'est pas de l'identité savoyarde. On y est exactement, c'est de l'économie locale. Nous participons au maintien du tissu économique, y compris agricole, local. »*

**Monsieur le Maire :** « *J'ajoute pour conclure, je suis tout-à-fait d'accord avec Monsieur Mermet sur un point, c'est la pression que subissent les producteurs par les grandes surfaces. Je crois qu'il est créé, ainsi, un autre rapport entre le producteur et le consommateur et même si c'est marginal, c'est quelque chose qui est à encourager. C'est ce que je vous propose de voter. »*

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,  
- après en avoir délibéré,  
- à l'exception de Mesdames Nasr, Fradet, Ferdel, Messieurs Benoist, Mermet, Vigny, Joulaud, Augusto-Vaz qui s'abstiennent,

APPROUVE la convention de partenariat entre la ville d'Annemasse et l'Organisation de la Diversification Annemassienne des AMAP (ODAMAP),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **POLE SERVICES AUX HABITANTS**

#### **Affaires sociales**

#### **7| Subvention aux associations du Pôle Services aux Habitants**

**Rapporteur : Madame Libersa**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2011, les subventions aux associations à caractère social ci-après :

- BANQUE ALIMENTAIRE DE HAUTE-SAVOIE	3000,00 €
- VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS - VMEH	100,00 €
- LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €
- ALBEC - Association Léon Bérard pour les Enfants Cancéreux	1000,00 €
- SECOURS CATHOLIQUE	1800,00 €
- Association NOUS AUSSI	4200,00 €
- ESPACE HANDICAP	1800,00 €
- FNATH - Association des accidentés de la vie	100,00 €
- AFTC 74 - Association des Familles des Traumatisés Craniens et Cérébro-lésés de Haute-Savoie	150,00 €
- ASSOCIATION DU SOURIRE - Institut Médico-Pédagogique Notre Dame du Sourire	200,00 €
- CROIX ROUGE FRANCAISE	9800,00 €
- ALZHEIMER HAUTE SAVOIE	1000,00 €
- ALCOOL ASSISTANCE Département Haute-Savoie	600,00 €
- ADFI - Association de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes	100,00 €
- L'ACCUEIL - Association « Accueil des familles des détenus » de la maison d'arrêt de Bonneville	150,00 €
- APEC - Association des Parents d'Elèves des Cygnes	800,00 €
- S.L.A.G.	200,00 €
- APEI du Pays du Mont Blanc	100,00 €
- AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques)	200,00 €
- AFM (Association Française contre les Myopathies)	200,00 €
- Le Courrier de Bovet	100,00 €
- PLS.ADIL 74 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)	1198,00 €

**Madame Nasr :** « *Bien évidemment nous allons voter pour, ce sont des associations très reconnues qui gèrent des drames. J'ai une question concernant une association qui est venue voir la ville d'Annemasse, qui peut-être au moment où elle est venue n'était pas encore proclamée association loi de 1901 et qui n'a pas reçu d'écoute du tout quant à son projet. Je déplore le fait que ce projet ne soit même pas passé en commission ni même regardé. Peut-être même Monsieur le Maire, n'êtes-vous même pas au courant. Pourtant cette association a reçu l'écoute d'autres communes de l'agglomération, elle a été inaugurée au mois de mai, elle s'appelle « Lâcher des anges ». Son objet est de venir en aide aux parents qui sont victimes d'un décès brutal à la maternité, mort subite du nourrisson, de faire un accompagnement à ces parents. J'étais présente lors du lancement de leur association, d'autres maires et députés étaient là. Je dois dire que j'ai été surprise de savoir qu'elle n'avait même pas pu*

*présenter son projet. »*

**Monsieur le Maire :** *« Je suis au courant de leur projet, ils ont écrit, on les a même autorisés à utiliser le parc pour leur lâcher de ballons. On a bien été à l'écoute, vous avez un mauvais renseignement. Par contre, aujourd'hui, nous n'avons pas accordé de subvention directe à cette association parce-que c'était une nouvelle association, on attend de voir de quoi il s'agit. Normalement, les règles disent qu'il faut un an pour savoir comment fonctionne une association, qu'elle soit bien une association qui soit située sur Annemasse. Nous ne sommes absolument pas fermés, encore une fois, on les a autorisés à utiliser les espaces publics annemassiens. »*

**Madame Libersa :** *« Pour confirmer qu'effectivement, c'est une association qu'on a étudiée, elle n'a pas été retenue pour plusieurs raisons. Nous sommes sollicités par énormément d'associations et les critères que nous retenons en priorité ce sont la participation de soit une antenne locale, soit le fait que des annemassiens fassent partie des gens directement concernés par l'association. C'est ce qui nous a guidés. Il y a aussi une histoire d'ancienneté de l'association. En général, pour les associations naissantes, on prend le temps de regarder quelles sont leurs véritables actions. Et puis, je voudrais dire aussi qu'à la commission de pôle services aux habitants, nous avons mis à l'ordre du jour les subventions du social. Donc ça a été débattu. »*

**Monsieur le Maire :** *« Madame Michel qui jusqu'à nouvel ordre fait encore partie de l'opposition était présente. »*

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTÉ de verser les subventions aux associations du Pôle Services aux Habitants.

Les crédits sont prévus au budget 2011, compte 6574/524.

**Monsieur le Maire :** *« Je veux simplement vous donner comme information, le fait que demain, nous avons les manifestations du 13 juillet avec le feu d'artifice sur l'aérodrome. En plus, vous savez qu'à partir de demain, jeudi, vendredi et samedi, nous recevons des délégations de nos amis Polonais de Sieradz et de nos amis Canadiens de Boisbriand, pour fêter les 10 ans du pacte d'amitié concernant ces deux villes, en présence du maire de Gaggenau. Je vous invite bien sûr aux différentes manifestations et d'après les informations que nous avons, nous pouvons dire que nous prendrons une décision demain au plus tard à 15 heures sur le maintien ou non du feu d'artifice et que de toute manière, si la météo est confirmée, c'est très mauvais, la manifestation serait reportée au lendemain. Si la météo est juste, il devrait faire un temps acceptable le 14. Je remercie la presse, si jamais c'était reporté, de mettre en avant le principe de la fête le 14 juillet. Je vous invite donc à participer à ces fêtes et je vous souhaite à tous de bonnes vacances. »*

**Monsieur le Maire remercie l'assemblée.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**Monsieur le Maire**

**Le Secrétaire de séance,**